



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1997/P/L.6
11 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 1997
20-24 janvier 1997
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR INFORMATION

NOTE DE PAYS**

Recommandation concernant un programme multi-pays

RESUME

La Directrice générale présente la note concernant le Programme de coopération multi-pays des Caraïbes orientales pour la période 1998-2002 (couvrant Anguilla, Antigua et Barbuda, Barbade, les îles Vierges britanniques, Dominique, Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, et les îles Turques et Caïques).

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Tous les pays couverts par le programme multi-pays ont signé et ratifié aussi bien la Convention relative aux droits de l'enfant que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ont préparé ou sont sur le point d'achever les rapports initiaux qu'ils doivent soumettre au Comité des droits de l'enfant. Ils ont également réalisé les objectifs fixés pour le milieu de la décennie, excepté pour ce qui est des hôpitaux "amis des bébés", et ont partiellement atteint les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Cependant, dans le cas du Suriname et de la Trinité-et-Tobago, qui n'ont été incorporés que récemment au programme des Caraïbes orientales, les indicateurs relatifs à la survie des enfants se détériorent. Depuis le milieu des années 80, la Trinité-et-Tobago a subi un ralentissement

* E/ICEF/1997/2.

** Un additif au présent rapport contenant la recommandation finale du programme de pays sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997.

régulier de son économie et le pourcentage des ménages vivant dans la pauvreté a augmenté, passant de 3 % en 1981 à 22,5 % en 1992. Au Suriname, par suite de l'effondrement virtuel de l'économie, le produit national brut par habitant qui était de 3 000 dollars en 1992 a chuté à 1 000 dollars.

2. Même les pays nantis sont confrontés à un ralentissement de l'économie et à l'incertitude, ainsi qu'à la menace d'un effondrement de leurs accords commerciaux à des conditions préférentielles dans le secteur des exportations. Par suite de la situation socio-économique extrêmement vulnérable, les succès remportés dans le passé n'ont pas été consolidés et il sera de plus en plus difficile de les conserver.

3. Il y a eu une augmentation des cas déclarés de mauvais traitement des enfants et de violence à l'égard des femmes. En 1994, à Sainte-Lucie, le nombre de cas déclarés d'abus sexuel ou physique à l'égard des enfants et de négligence ou d'abandon ont été respectivement de dix à vingt fois plus élevés qu'en 1984. L'incidence du SIDA parmi les jeunes est élevée et, à la Barbade seulement, tous les trois jours une personne meure de maladies liées au SIDA. La détention des enfants (particulièrement des adolescents) pour cause de délits liés à la drogue et au vol, et la grossesse parmi les filles de plus en plus jeunes suivent les mêmes tendances. Cela est dû, en partie, à l'effondrement du système de la famille traditionnelle et aux pressions économiques, dont souffrent particulièrement les femmes qui, à l'heure actuelle, sont chefs de famille de la moitié des ménages, ainsi qu'au manque de possibilités d'emploi des jeunes dont 50 % sont au chômage.

4. Deux tiers des enfants qui entrent à l'école primaire ne réussissent pas le principal examen à 11 ans. La majorité du tiers restant qui réussit cet examen, n'obtient pas le certificat à 16 ans. Ces défaillances sont dues à un manque de matériel associé à des enseignants non qualifiés qui utilisent des méthodes pédagogiques inadéquates et se concentrent sur les examens.

LES LEÇONS DE LA COOPERATION PASSEE

5. L'examen à mi-parcours et la réunion relative à la stratégie ont conclu que les conditions économiques et sociales qui prévalaient justifiaient une réorientation de la stratégie du prochain cycle de programmation par pays vers un programme intégré fondé sur les droits afin de maintenir les services sociaux fondamentaux et de promouvoir les droits de l'enfant. Les efforts visant à promouvoir les droits de l'enfant doivent inclure une plus grande vulgarisation de l'éthique relative aux droits de l'enfant au foyer et par l'intermédiaire d'organisations communautaires.

6. L'impact social des problèmes économiques au Suriname et à la Trinité-et-Tobago met en relief la nécessité d'un suivi étroit des indicateurs sociaux dans tous les pays. Dans les îles nanties, les mesures correctives qui ont été prises pour remédier à l'effondrement de la famille ne tiennent pas suffisamment compte de l'action préventive dans des domaines tels que la santé et les compétences nécessaires à la vie quotidienne.

7. La coopération passée a montré l'efficacité du partage des expériences nationales réussies entre les îles. La participation des pays des Caraïbes à des forums régionaux, telles que la Réunion ministérielle de 1996 sur le suivi

du Sommet mondial pour les enfants, tenue à Santiago et la Conférence de Belize sur les droits de l'enfant, fait ressortir l'importance que revêtent les efforts collectifs au niveau de l'élaboration de politiques et de stratégies conjointes visant à résoudre les problèmes des enfants. De même, plusieurs initiatives régionales, financées par le Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes et d'autres sources, ont été reproduites avec succès au niveau national.

STRATEGIE PROPOSEE POUR LE PROGRAMME DE PAYS

8. Tous les gouvernements ont adopté des objectifs nationaux pour la réduction et l'élimination éventuelle de la pauvreté grâce à une diversification économique durable et à des politiques sociales spécifiques. L'UNICEF aidera les gouvernements à consolider les acquis dans le domaine de la survie des enfants grâce un dosage de stratégies qui comprendra : a) le renforcement des capacités institutionnelles afin de permettre aux collectivités de planifier, exécuter et suivre les interventions entreprises dans le secteur social; b) des activités de plaidoyer visant à renforcer la conscience sociale en matière des droits de l'enfant et de l'égalité; et c) la mobilisation des communautés en faveur de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'aide de l'UNICEF dans le domaine de la prestation des services sera limitée aux secteurs ayant des besoins particuliers ou servira d'exemple. Chaque programme comprendra des éléments de suivi et d'évaluation, des activités stratégiques de plaidoyer et des activités de communication. Le programme multi-pays profitera à une population de 2,5 millions, dont 0,9 million sont des enfants.

9. Aux fins de la programmation, les pays seront rassemblés en trois groupes. La Trinité-et-Tobago, le Suriname et les îles sous le Vent de la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique et Sainte-Lucie mettront l'accent sur les besoins en matière de survie des enfants et des femmes, principalement en ce qui concerne les groupes mal desservis de la population. Les meilleurs indicateurs socio-économiques d'Antigua-et-Barbuda et de Saint-Kitts-et-Nevis justifieront un appui plus sélectif à la planification sociale et à la surveillance des droits de l'enfant. L'appui de l'UNICEF à la Barbade et dans les dépendances britanniques d'Anguilla, à Montserrat et dans les îles Vierges britanniques sera axé sur les activités de plaidoyer et de suivi des droits de l'enfant, et comprendra des initiatives sous-régionales, le cas échéant. Le programme multi-pays sera exécuté en collaboration avec des institutions multilatérales et bilatérales, ce qui permettra de maximiser l'utilisation des liens existants et des ressources du programmes.

10. Le programme d'investissement, de planification, de suivi et d'évaluation dans le secteur social aidera les gouvernements à mobiliser et à diriger l'investissement vers les services sociaux essentiels, améliorant ainsi l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques. Le programme aidera les décideurs, les organisations non gouvernementales (ONG) et les communautés à obtenir un meilleur accès aux pratiques et stratégies les plus efficaces dans le cas des enfants et des femmes. L'Accord de Santiago, l'Engagement de Belize et la formule 20 %/20 % serviront d'outils aux activités de plaidoyer visant à ce que les gouvernements accordent une priorité accrue et durable aux services sociaux essentiels. Le programme fournira une assistance technique pour l'élaboration d'indicateurs sociaux applicables aux enfants et aux femmes, élaborera des systèmes de suivi et dispensera la formation connexe, et il sera

entrepris, en collaboration avec les communautés, des analyses de la situation, un suivi et des évaluations périodiques sélectives.

11. L'aliénation et le manque de succès des enfants à l'école seront traités dans le cadre du programme d'éducation en matière du développement de l'enfant et de participation, orienté vers les enfants désavantagés à partir de l'âge préscolaire dans le contexte de l'école formelle et non formelle. L'UNICEF apportera un appui aux ONG et aux gouvernements dans les domaines de la formation et de la mobilisation des enseignants des garderies d'enfants, des maternelles et des écoles primaires afin d'améliorer la qualité de l'éducation. Au niveau de la communauté et des foyers, les parents recevront une formation et des informations sur l'utilisation et l'organisation de services au profit du développement du jeune enfant et sur la manière de motiver leurs enfants à apprendre. Afin d'améliorer l'efficacité de l'éducation de base, l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales et l'UNICEF entreprendront des activités de plaidoyer et des recherches bien ciblées.

12. Il sera créé des comités nationaux chargés des droits de l'enfant auxquels participeront aussi bien les gouvernements que les ONG. Le programme de promotion des droits de l'enfant s'attachera à fournir une assistance technique aux comités, au système judiciaire, à la police et aux collectivités. Ce programme vise à améliorer la coordination institutionnelle entre les différents départements du gouvernement et les ONG s'occupant des enfants et des femmes, grâce, entre autres, à la nomination d'agents de coordination chargés des droits de l'enfant. Il sera dispensé une formation multisectorielle, comprenant un appui aux organisations travaillant avec les familles et les communautés. L'objectif est de générer un dialogue, des connaissances spécialisées et une action en faveur d'une réforme législative et sociale dont bénéficieront les enfants. Le programme identifiera également les familles présentant des risques de mauvais traitement ou de violence domestique, et dispensera une formation et des conseils aux parents et aux jeunes gens en matière de lutte contre l'exploitation, l'abus des drogues, la grossesse chez les adolescentes, la pornographie infantile, la violence et le crime à l'égard des enfants et des femmes. La Communauté des Caraïbes participera à toutes les initiatives sous-régionales entreprises dans le cadre du programme.

13. Le programme de santé et de promotion de la vie communautaire sera orienté vers les principales priorités en matière de survie, particulièrement au Suriname et à la Trinité-et-Tobago; il comprendra des activités dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'assainissement, et une interaction avec le programme Amazone au Suriname. Ces activités profiteront aux familles et aux individus présentant un risque social et économique, et incluront des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale ainsi qu'une assistance technique par le biais de mécanismes communautaires. Le programme a pour objectif d'améliorer la communication entre les communautés, les cliniques, les hôpitaux et les écoles grâce à une formation à l'interaction et à la résolution des conflits. Il tirera parti du succès remporté par le projet sous-régional d'éducation en matière de santé et de vie familiale et mettra un accent particulier sur la participation des hommes et la socialisation des sexes en collaboration avec l'University of West Indies. Le programme sera exécuté en étroite collaboration avec l'Institut d'alimentation et de nutrition des Caraïbes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

l'Organisation panaméricaine de la santé, le Programme d'investissement des Nations Unies et le Centre d'information des Nations Unies.

ESTIMATION DU BUDGET DU PROGRAMME

Estimation de la coopération au programme, 1998-2002 a/

	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Total
Investissement, planification, suivi et évaluation dans le secteur social	1 500	500	2 000
Education en matière du développement de l'enfant et participation	1 650	1 750	3 400
Promotion des droits de l'enfant	1 250	1 000	2 250
Promotion de la santé et de la vie communautaire	1 600	1 750	3 350
Total	<u>6 000</u>	<u>5 000</u>	<u>11 000</u>

a/ Ces chiffres sont purement indicatifs et susceptibles de modifications, une fois qu'auront été déterminées les données financières globales définitives.
